



Réaménagement du square Marcel Rajman et de l'accès à la salle Olympe de Gougès

Rue Merlin
Paris 11^{ème}

AVANT-PROJET

PRÉSENTATION M11

DEVE-SPA & DCPA-SLA 11/12



Rappel des usages complémentaires des deux squares

Square Marcel Rajman

- Un **espace de pause** et de calme
- A proximité immédiate du club seniors Roquette
→ importante fréquentation des personnes âgées
- Bordé de tilleuls au port imposant qui offrent une ombre salvatrice
→ **îlot de fraîcheur** propice à la détente estivale
- **Un lieu de passage**, pour celles et ceux souhaitant se rendre à la salle Olympes de Gouge ainsi qu'au square de la Roquette



Square de la Roquette

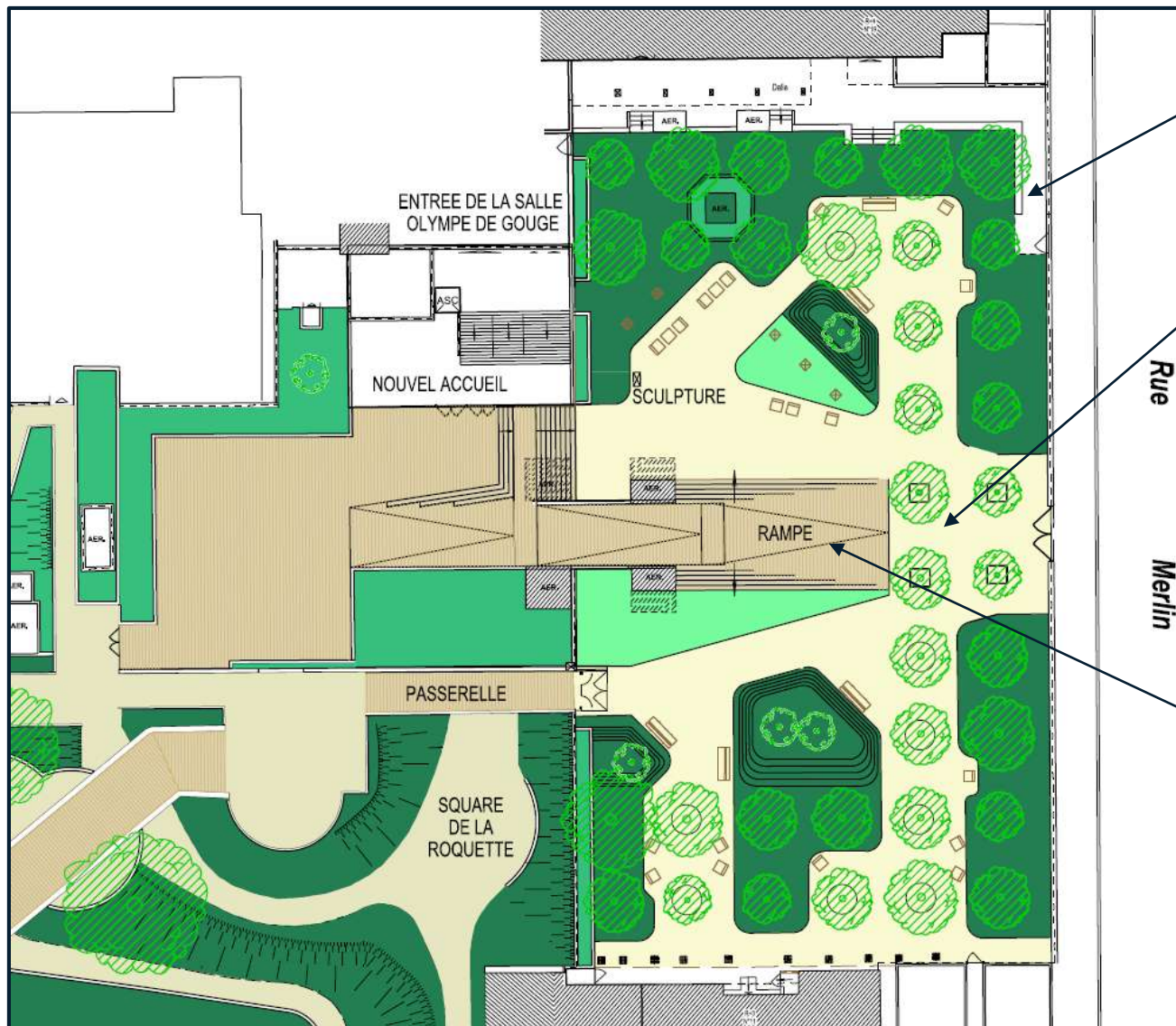
- Un square disposant de multiples **équipements ludiques et sportifs**
→ Bacs à sable, aire de jeux, terrain de basket, tables de ping-pong, agrès...
- Fréquenté par toutes et tous, de tout âge, en particulier des enfants et adolescents
- Square vivant mais pouvant être bruyant



Plan de composition

LEGENDE

-  Arbre existant
-  Arbre de petite hauteur (câpée)
-  Végétation couvre-sol de pleine terre
-  Végétation couvre-sol en jardinière hors-sol
-  Pelouse
-  Banc (modèle Ville de Paris droit)
-  chaise (modèle Ville de Paris droit)
-  Table de jeu carrée et chaises
-  Support de rosiers grimpants
-  Sol béton gravillonné
-  Platelage bois
-  Sol stabilisé



Résidentialisation de l'accès au Club Senior

Dans l'axe central du jardin, création d'une **rampe d'accès PMR** au parvis Olympe de Gouges.

Organisation des massifs, à base de couvre-sols bas, pour **des circulations évidentes, une diversité de vues et d'assises, une ambiance paysagère**. Présence de quelques modèles de terrain hors arbres existants.

Rampe en lattes de bois (poids), **sol en stabilisé** généralisé à l'ensemble du square pour la préservation du système racinaire des arbres.

- Réseaux:**
- Arrosage automatique à créer
 - Réseau d'éclairage à mettre en conformité
 - Réseau d'assainissement opérationnel à adapter au projet

Photomontage depuis l'entrée du square



Photomontage depuis le club seniors

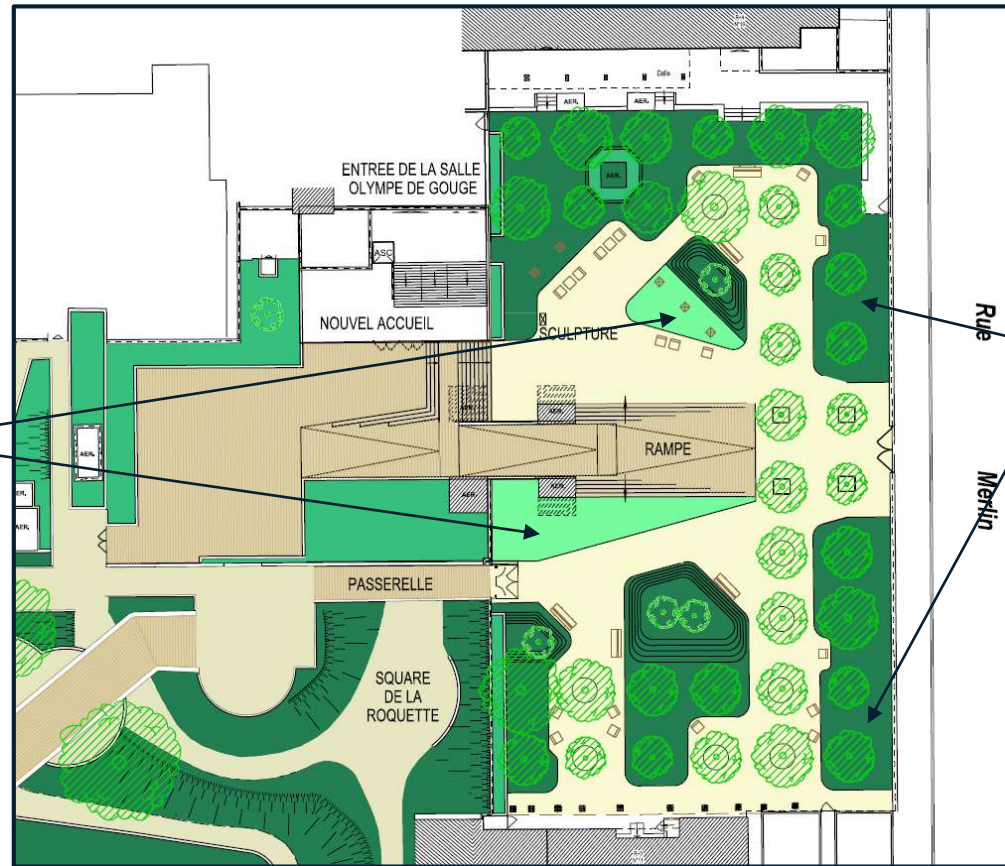


Les surfaces végétalisées

L'AMBIANCE VEGETALE : les pelouses

(photo de référence)

Pelouses « naturelles » basses
(hauteur de tonte 10 cm)



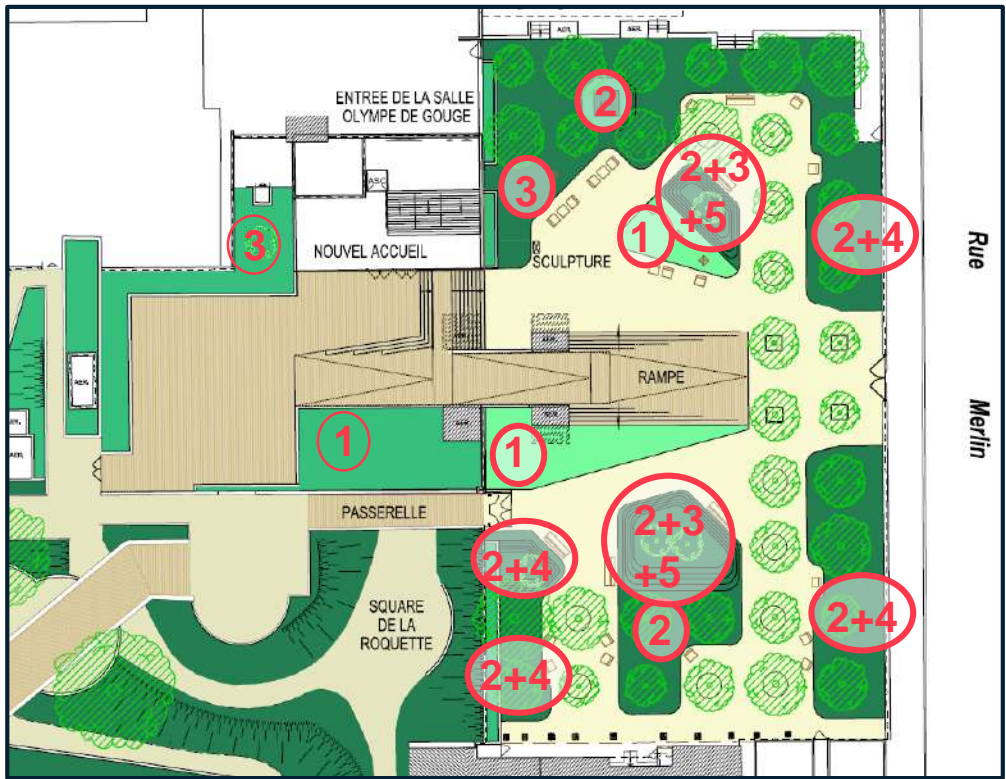
Dans le square (pleine terre):
des couvre-sols bas pour ne pas
occulter la vue (**dont 50%
d'essences régionales**) (585 m²)

L'AMBIANCE VEGETALE les massifs plantés:

(photos de référence)



La biodiversité



- Diversifier les espèces
- Planter en pleine terre
- Choisir des espèces régionales (50% des plantations)
- Amplifier la trame arbustive et grimpante
- Amplifier la trame herbacée

1 PELOUSES A CARACTERE NATUREL

végétation caractéristique

Les pelouses à caractère naturel artificielles sont constituées d'un semis ou d'un plaquage d'espèces et variétés horticoles de graminées, adaptées aux conditions du site (ensoleillement, nature du substrat...) et aux usages :

autres espèces herbacées indigènes caractéristiques :

2 HERBACEES ET LITIERES DE SOUS-BOIS

végétation caractéristique

La plupart des plantes herbacées de sous-bois sont adaptées à un milieu frais, riche et ombragé. Domaine de prédilection de nombreuses espèces de mousses et fougères, le sous-bois est aussi le lieu de vie de plantes à fleurs ayant un cycle de vie précoce, l'adaptation à l'ombre constatant chez elles en son évitement ! Ces espèces-là profitent en effet de la lumière qui parvient au sol avant que les feuilles des arbres ne soient développées, pour assurer leur reproduction – d'où leur floraison au printemps.

3 ARBUSTES REGIONAUX

végétation caractéristique

4 PLANTES GRIMPANTES REGIONALES

végétation caractéristique plantes grimpantes régionales :

5 ARBRES REGIONAUX DE PETIT DEVELOPPEMENT

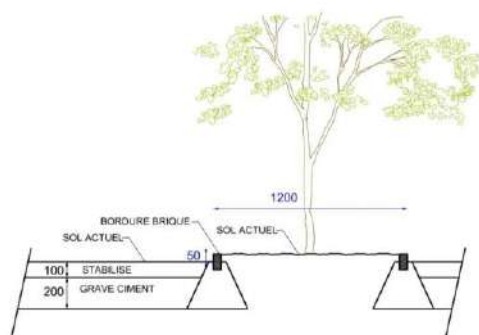
• essences régionales à moyen (8-15 m) ou faible développement (moins de 8 m) :

Délimitation des massifs plantés

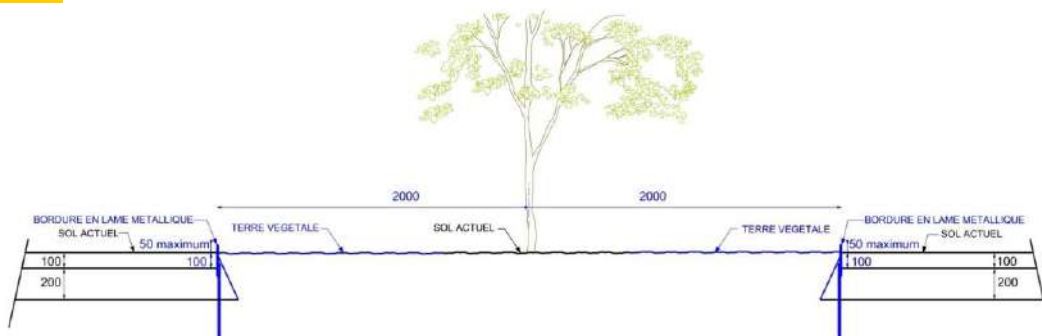
Création de massifs arbustifs :

- sans terrasser en deçà des structures de sols actuels ;
- dans un rayon de 2 m du tronc d'arbre ;
- pose de lames métalliques avec une vue de 2 à 5 cm maximum (selon les nécessités de nivellement du sol) pour l'entourage des massifs plantés et des 15 arbres hors massifs.

ETAT EXISTANT



PROJET



Avantages présentés par la lame acier :

- ✓ s'accorde avec tous les types de jardin, du jardin historique au plus contemporain
- ✓ résiste aux intempéries et est durable dans le temps
- ✓ ne nécessite pas de fondation béton et peut s'implanter en présence d'arbres existants (partiellement enterrée, elle se fixe dans le sol à l'aide de piquets métalliques soudés sur sa face intérieure)
- ✓ en délimitant les parties végétalisées des parties minérales, facilite l'entretien et les tontes
- ✓ permet des formes courbes pour éviter le piétinement et l'usure des angles.



Square Berthe Morisot, 13^{ème}

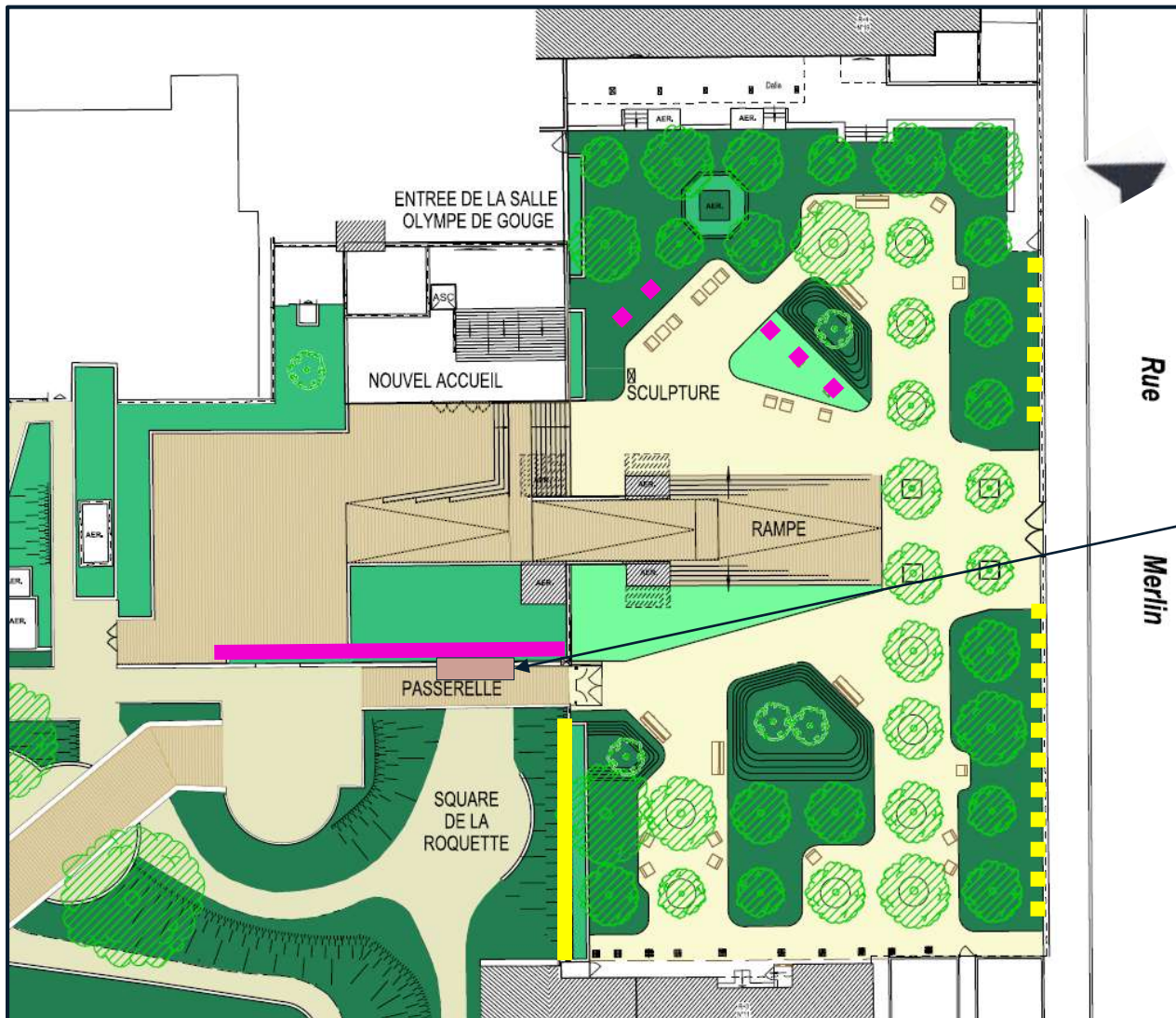


Jardin d'Acclimatation, 16^{ème}



Jardins des Champs Élysées, 8^{ème}

Les plantes grimpantes



- Plantes grimpantes sur clôture existante (15 ml)
- (ponctuelles pour laisser une transparence sécuritaire)
- Plantes grimpantes volubiles caduques (pour permettre la surveillance de l'ouvrage de la passerelle) sur câbles à mettre en place (20 ml)
- Plantes grimpantes sur structures (ponctuelles)
- Portail côté Salle transformé en mur « à interstices » = paroi (10 ml), en parpaings creux remplis de terre



Vue depuis le parvis



Expérimentation menée par le Pavillon de l'Arsenal en juin 2021, trois prototypes de murs « biodiversitaires » accueillis par le Muséum National d'Histoire Naturelle rue Buffon, Paris 5^{ème}



Vue depuis le square de la Roquette

Côté Roquette, les clôtures seront végétalisées avec maintien du portail pour permettre un accès à la sous-face de la rampe

La statue de Marcel Rajman

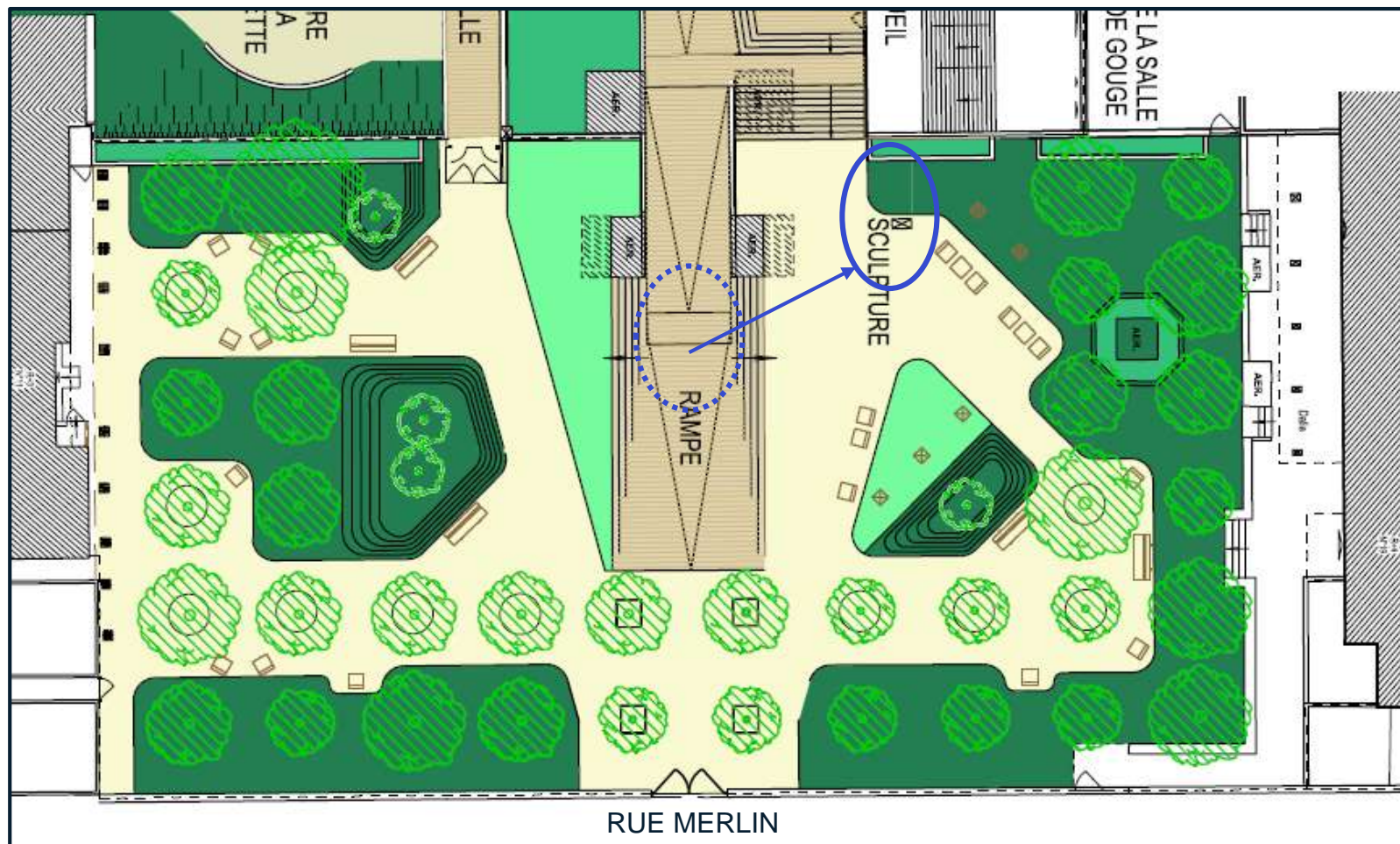
ETAT ACTUEL



Buste de Marcel Rajman, membre de l’Affiche Rouge et fusillé en 1944 à l’âge de 20 ans au Mont Valérien après l’exécution du Ministre allemand Julius Ritter chargé du STO en France.

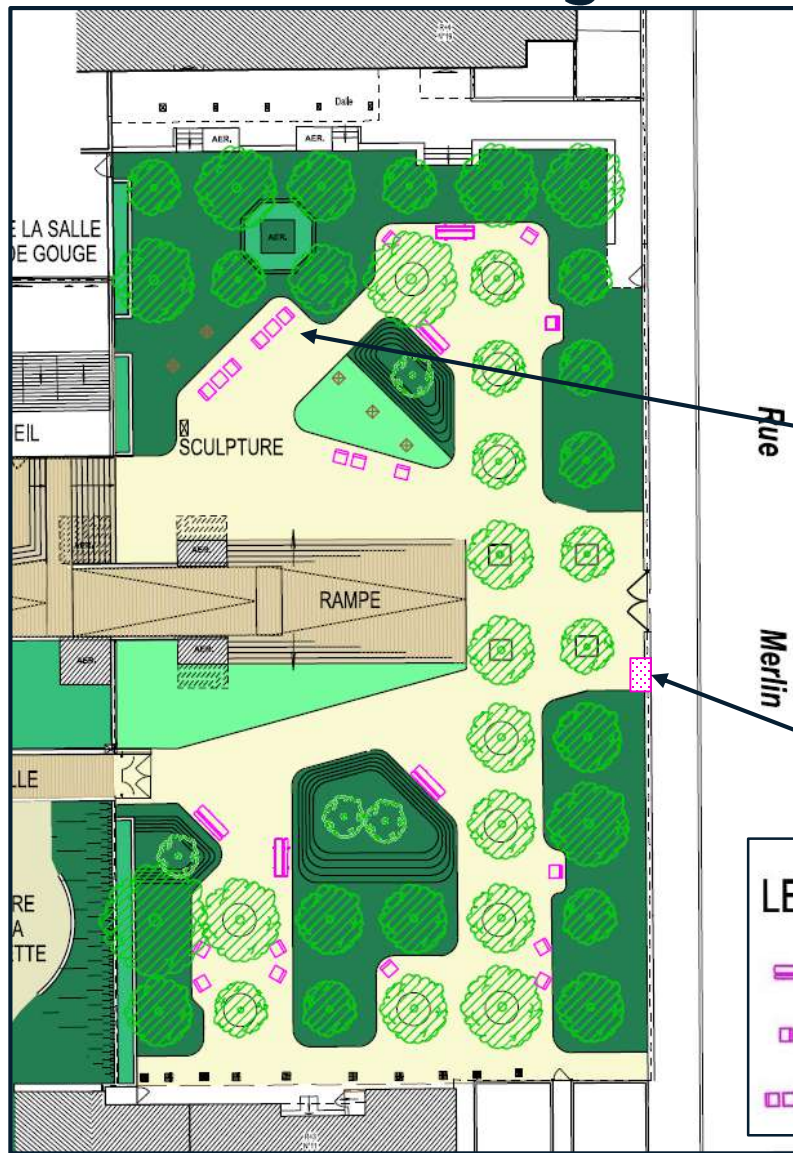
Sculpture de Denis Chetboune inaugurée en 2015.

PROJET






- Sculpture déplacée de 9,85 m
- Visible depuis l’entrée
- En avant-plan d’un massif végétalisé
- Sur sol minéral, dans la circulation principale menant à l’escalier de la Salle Olympe de Gouge (l’accord du sculpteur et des ayants droits sera à obtenir)

Le mobilier d'usages



LEGENDE

-  Banc (modèle Ville de Paris droit)
-  chaise (modèle Ville de Paris droit)
-  Table de jeu carrée et chaises

- **6 bancs & 12 chaises de type « droit parisien »**
(à l'ombre des tilleuls ou au soleil, face à des scènes paysagères ou à la circulation principale, invitant à la détente et au repos)



(6 bancs existants rénovés, 4 bancs existants transformés en 4 chaises, 8 chaises neuves)

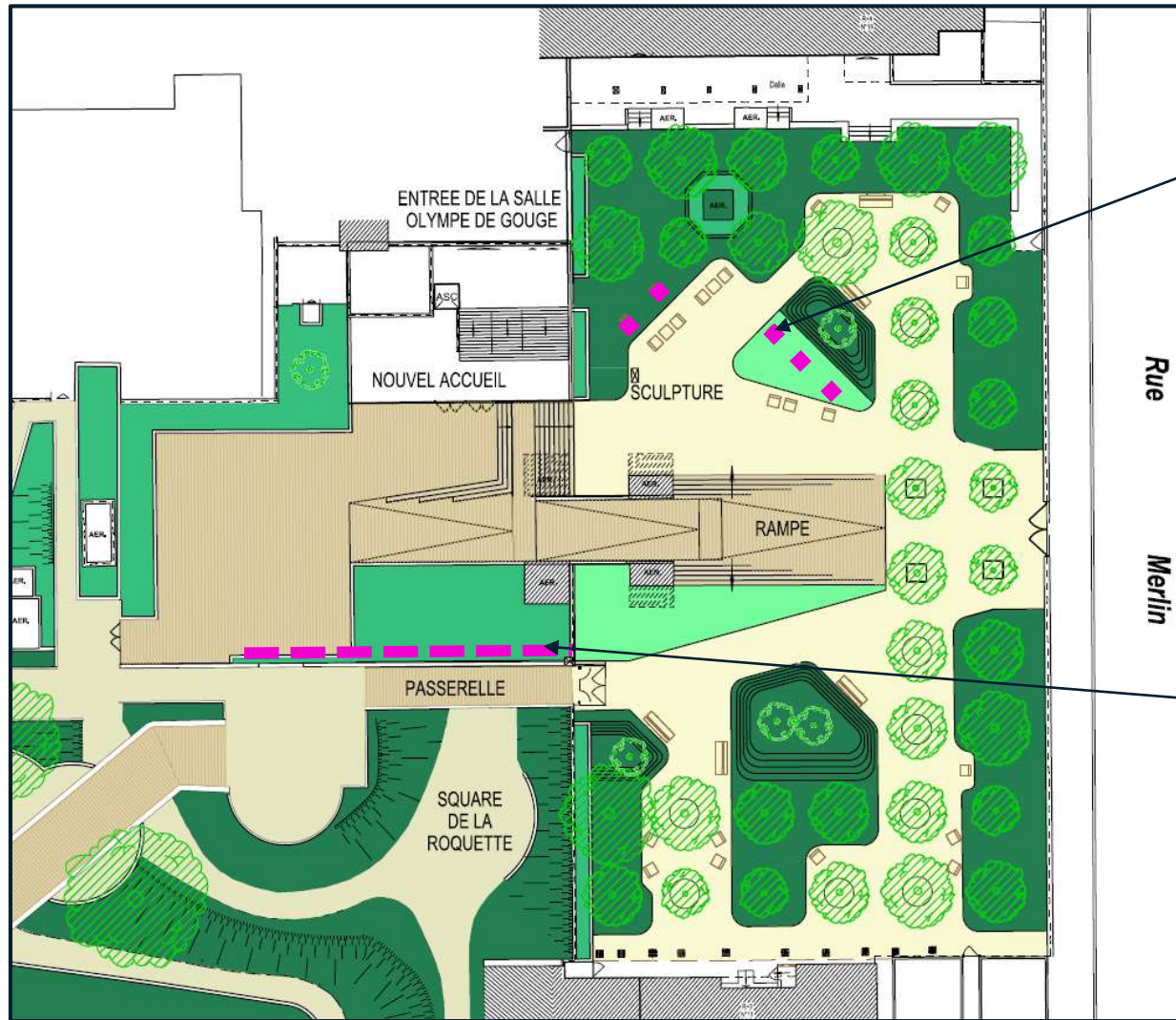
- **2 tables de jeux carrées avec chaises de type « droit parisien »**
(demande des Associations de Quartier rencontrées le 16 mai 2023)



- **1 abri bacs (abri existant à remplacer par un abri en métal)**



Le mobilier horticole



LE MOBILIER HORTICOLE:

- **5 structures support de rosiers grimpants en serrurerie (confection DEVE-SPL)**

(demande des Associations, mobilier communément réalisé et mis en place dans les jardins parisiens).



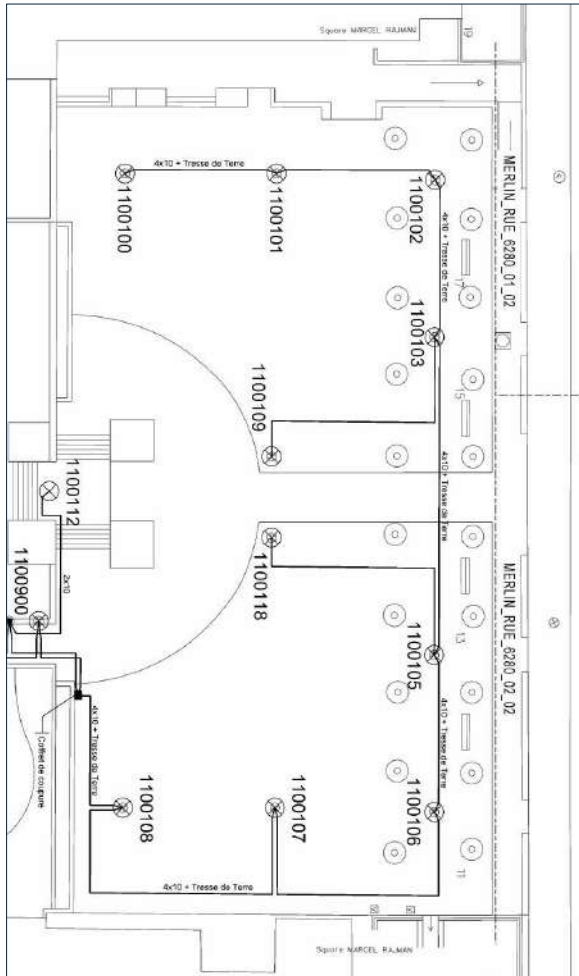
Square Alberto Giacometti Paris 14

- **20 ml de câbles supports de plantes grimpantes** fixés sur la passerelle béton pour assurer la continuité végétale entre le Square Marcel Rajman et le Square de la Roquette.

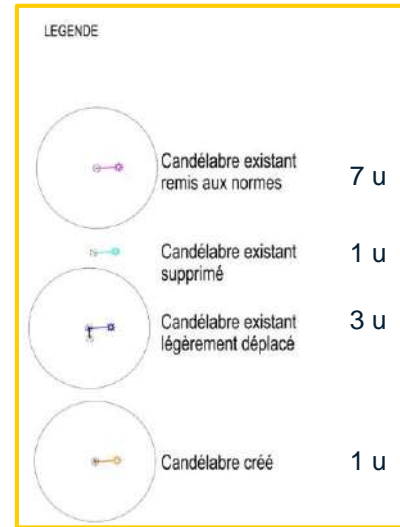
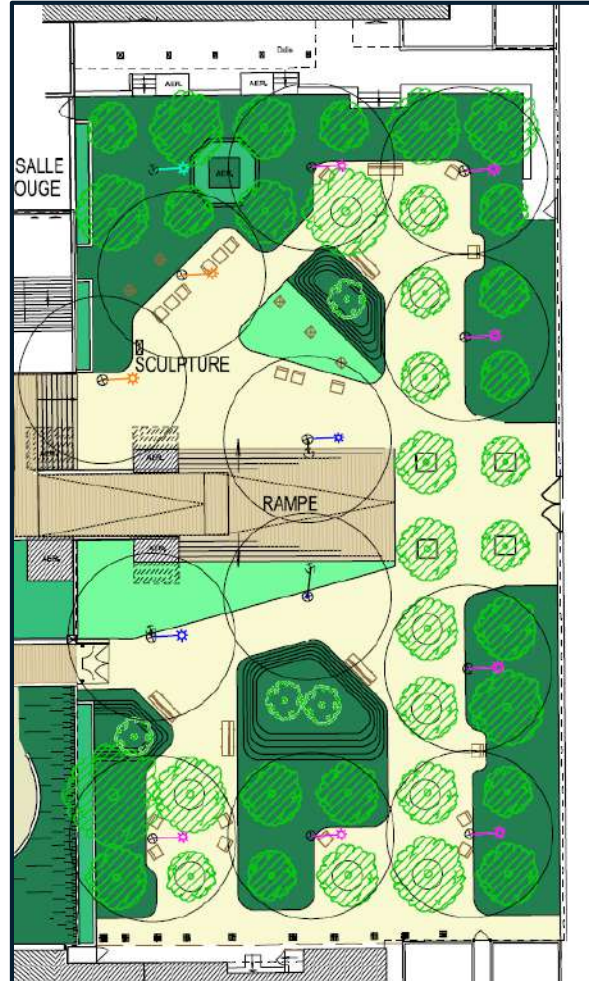


L'éclairage

Plan du réseau existant



Plan projet

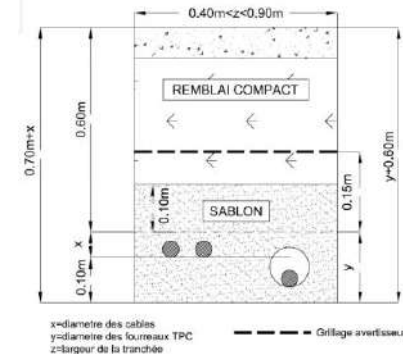


Candélabres existants (fûts VP95, H=4m=) maintenus dans le cadre du projet

Réseau d'alimentation existant non conforme
Absence de fourreaux pour les câbles existants

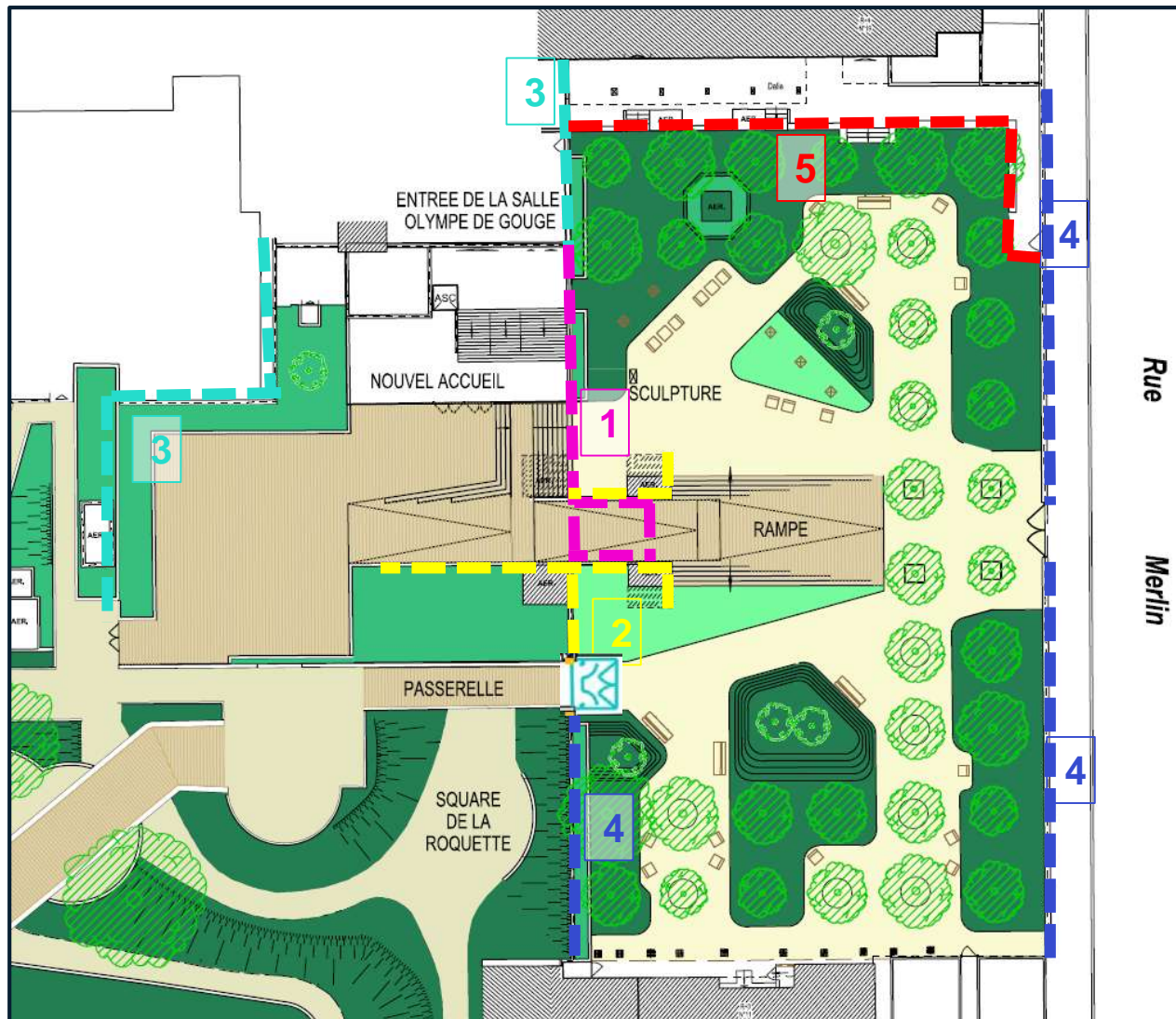
- Réseau d'alimentation monophasé existant à remplacer par un réseau triphasé
- Installations électriques du square Marcel Rajman à dissocier de celles du square de la Roquette
- Coffret de coupure existant à déposer
- Nouveau coffret à installer côté rue Merlin avec un nouveau branchement ENEDIS.

Réalisation de tranchées nécessaire pour la mise en conformité du réseau (passage des nouveaux câbles)



→ La distance des candélabres aux troncs d'arbres est d'environ 3 mètres

Les clôtures & accès



- 1** • 34 ml de clôture supprimée (DCPA)
= nouvelle façade de la salle et nouvel escalier d'accès à la salle
- 2** • 34 ml de clôture transformée ou créée en garde-corps
• = nouvelle rampe d'accès à la salle
- 3** • 42 ml de clôture renouvelée (DCPA)
= clôture de fond de parvis
- 4** • 70 ml de clôture conservée
= clôture à barreaudage sur rue + clôture entre square et parvis
- 5** • 37 ml de clôture créées
= résidentialisation du local du Club Sénior

1 Clôture démolie entre le Square Rajman et le Parvis de la salle



4 Clôture conservée sur rue



3 Clôture à rénover en fond de parvis



3 SAS anti-scooters PMR maintenu dans le cadre du projet



La résidentialisation du Club seniors Roquette

Audits de sûreté réalisés par la DPMP en novembre 2015 et en mars 2021 qui constatent des nuisances comportementales et **occupations abusives** au droit du club seniors, sous la terrasse de l'immeuble : squat, mésusages, tapages nocturnes, consommation de stupéfiants...

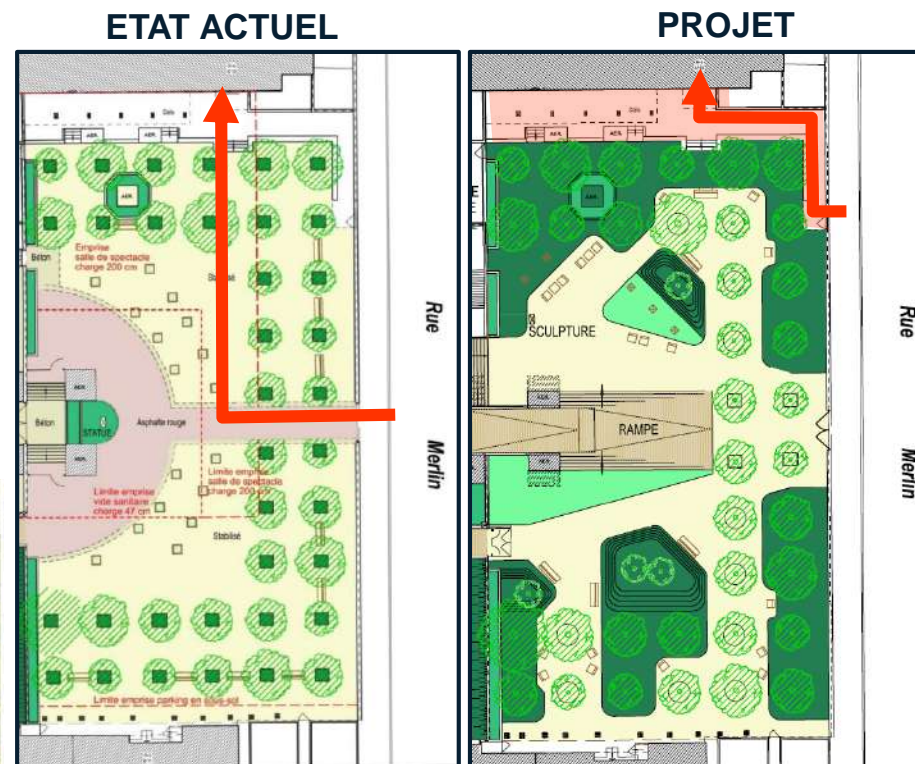
Préconisations de la DPMP :

→ Créer un accès indépendant au club seniors depuis la rue Merlin ;

→ Privilégier de la végétation en strate basse pour faciliter le contrôle visuel



Espace propriété Ville, aujourd'hui rattaché au jardin



Il est proposé dans le cadre du projet :

- de dissocier l'accès au club seniors de l'accès au square, via le portillon sur la rue Merlin déjà existant ;
- de créer une clôture à l'aplomb du muret existant pour matérialiser la séparation des espaces ;
- d'établir une convention d'occupation avec la DSOL pour fixer les conditions de gestion et d'entretien de cet espace.

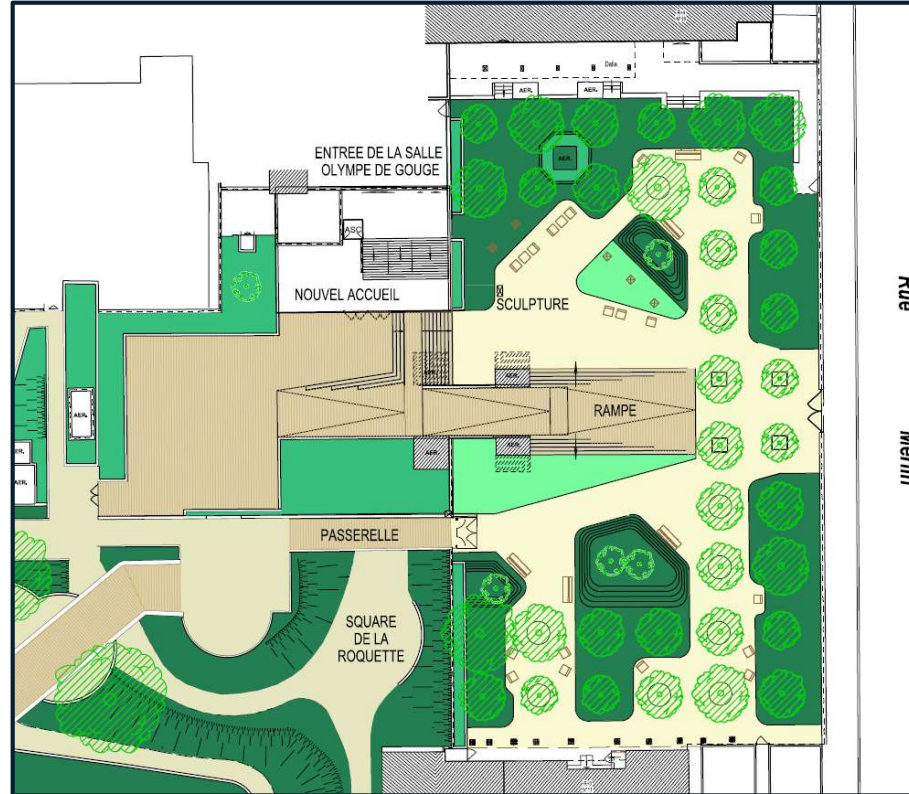
Synthèse - État actuel / Projet

PLAN ETAT ACTUEL



- Arbres: 37 u
- Végétalisation hors-sol : 107 m²
- Végétalisation de pleine terre: 43 m² (pieds d'arbres)
- Sol poreux: 1046 m² (stabilisé)
- Sol imperméable: 687 m² (béton, asphalte)
- Édicules, murets, escaliers: 125 m²

PLAN PROJET



- Arbres: 41 u
- Végétalisation hors-sol : 245 m²
- Végétalisation de pleine terre: 594 m²
- Pelouse: 82 m²
- Sol poreux: 614 m² (stabilisé)
- Sol imperméable: 419 m² (bois)
- Édicules, murets, nouveau hall: 54 m²

LE PROJET EN CHIFFRES:

Surface totale: 2008 m²
(518 m² Parvis, 1490 m² Square)

- 36 arbres existants conservés
- 1 arbre transplanté
- 4 arbres plantés (cépées)
- 551 m² de végétation de pleine terre créée
- 82 m² de pelouse créée (sur dalle)
- 138 m² de végétation hors-sol créés

+ 773 m² de surface végétalisée

● Arbre transplanté dans le cadre du projet DCPA (érable champêtre dans la jardinière hors-sol du parvis)

Budget

→ Enveloppe du Budget Participatif 2022 de 635 000 € (AP 23311)

Calendrier prévisionnel

- Fin septembre 2023 : Finalisation APD DCPA
- Début Novembre 2023 : Dépôt du PC DCPA, incluant les dispositions du réaménagement du square
- Novembre 2023 : PRO-DCE DCPA
- Décembre 2023 – Juin 2024 : Procédure marchés travaux DCPA
- Juin - Septembre 2024 : Préparation du chantier DCPA
- Octobre 2024 – Mai 2025 : Travaux DCPA
- Mai – Décembre 2025 : Travaux DEVE
- Décembre 2025 : Livraison DEVE

Le calendrier est dicté par l'avancement des études de l'opération DCPA, et par les délais de passation des marchés de travaux de la DCPA. Les travaux DEVE sur le square interviendront une fois les travaux DCPA sur la salle et le parvis terminés.



Merci

Auteur(s) du document : Sophie Dobler, Célia Jaubron

Contributeurs : Amélie Astruc

Date du document : 10 octobre 2023